



**CERTIFICAT RELATIF AU DÉROULEMENT
DE LA PROCÉDURE DE DEMANDE
DE SCRUTIN RÉFÉRENDARE
RÉSOLUTION NUMÉRO 221-26**

Projet particulier de construction, modification ou d'occupation d'immeuble (PPCMOI) numéro 15.2 – Lot 6 544 071, sis au 1178, rue du Pont – Construction d'un bâtiment principal mixte regroupant plus de 12 logements ainsi que trois espaces commerciaux.

Je, soussigné, Éric Boisvert, directeur général et greffier-trésorier, de la Municipalité de Saint-Lambert-de-Lauzon, certifie :

- ✍ **QU'**une journée d'enregistrement fut tenue le 21 septembre 2026 pour l'approbation de la résolution numéro 221-26;
- ✍ **QUE** le nombre de personnes habiles à voter sur la résolution numéro 221-26 est de 173 personnes;
- ✍ **QUE** le nombre de demandes requis pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de 28 demandes;
- ✍ **QUE** le nombre de signatures apposées est de 28.

Je déclare :

QUE la résolution numéro 221-26 intitulée : Projet particulier de construction, modification ou d'occupation d'immeuble (PPCMOI) numéro 15.2 – Lot 6 544 071, sis au 1178, rue du Pont – Construction d'un bâtiment principal mixte regroupant plus de 12 logements ainsi que trois espaces commerciaux n'est pas réputé approuvé par les personnes habiles à voter et qu'un référendum pourra être tenu.

DONNÉ À SAINT-LAMBERT-DE-LAUZON,

Ce 21^e jour de mois de septembre 2026 par :

(S) Eric Boisvert

Éric Boisvert, avocat
Directeur général et greffier-trésorier